

InnoVino 2023

Optimisation marché – journée vinicole

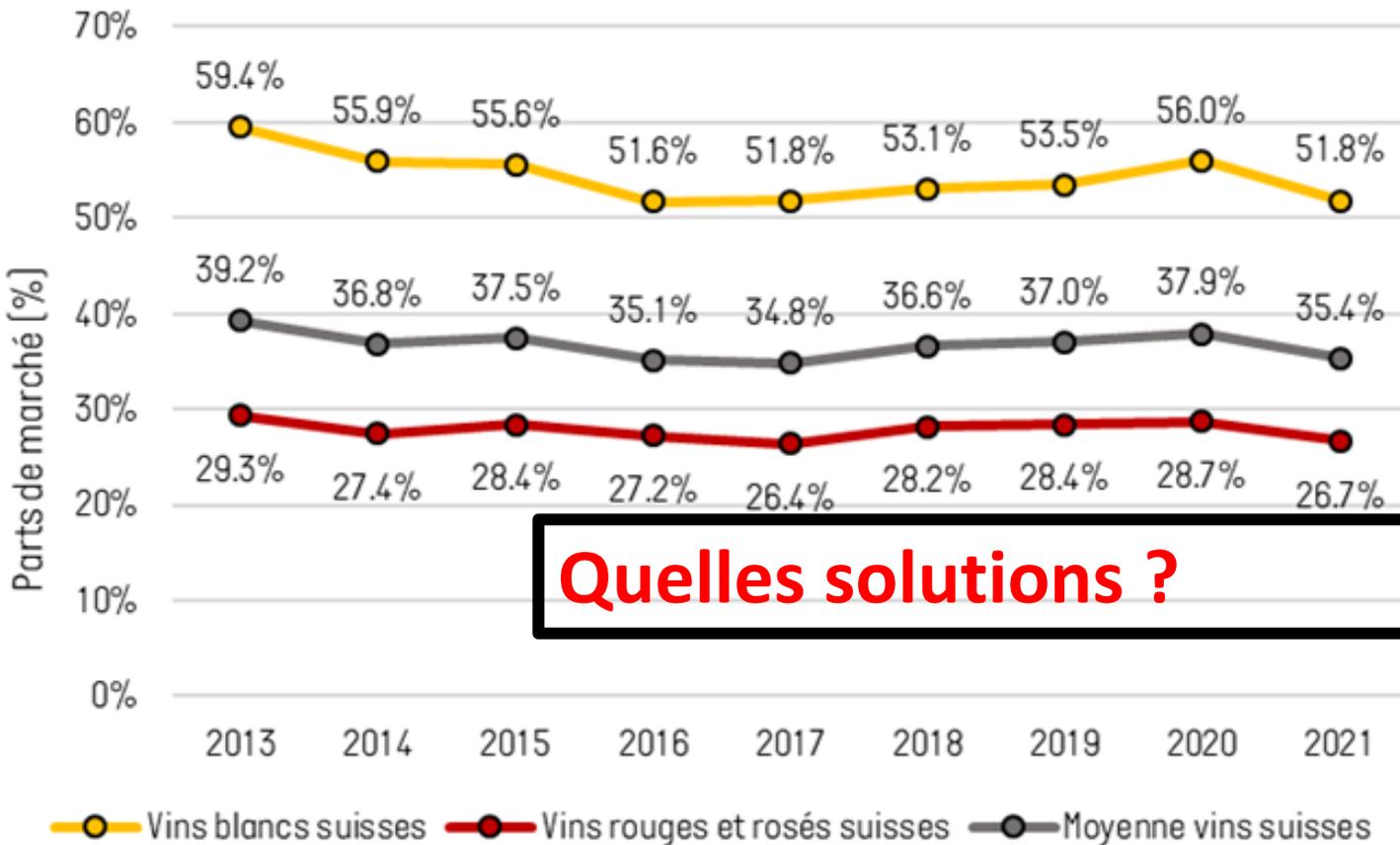
Comment optimiser la commercialisation du vin suisse ?

Savigny, le 25 janvier 2023

Bastien Christinet

Adjoint scientifique HES en économie et gestion

Érosion des parts de marché des vins suisses (OFAG, 2022)



Quelles solutions ?

Influence
déclassement 2020:
PdM CH totale
2020: 36.1%

C'est quoi l'OSMV?

- Centre de compétences national dans le domaine de **l'économie viticole** basé à Changins
 - Analyser les évolutions du marché (offre et demande)
 - Analyser le positionnement des vins suisses (face aux vins étrangers)
 - Mesurer l'impact économique de décisions politiques (quantité - prix)

OSMV: Business model (2020-...)

- Mandat de base cofinancé par IVVS et OFAG
 - Rapport annuel suisse
 - Etude spécifique (marché HoReCa, canaux de distribution, ...)

➤ Mandats supplémentaires

- Rapports régionaux
- Simulation d'impact économique réserve climatique, réforme appellations
- Positionnement des vins dans une région
-

➤ Nous ont fait confiance:



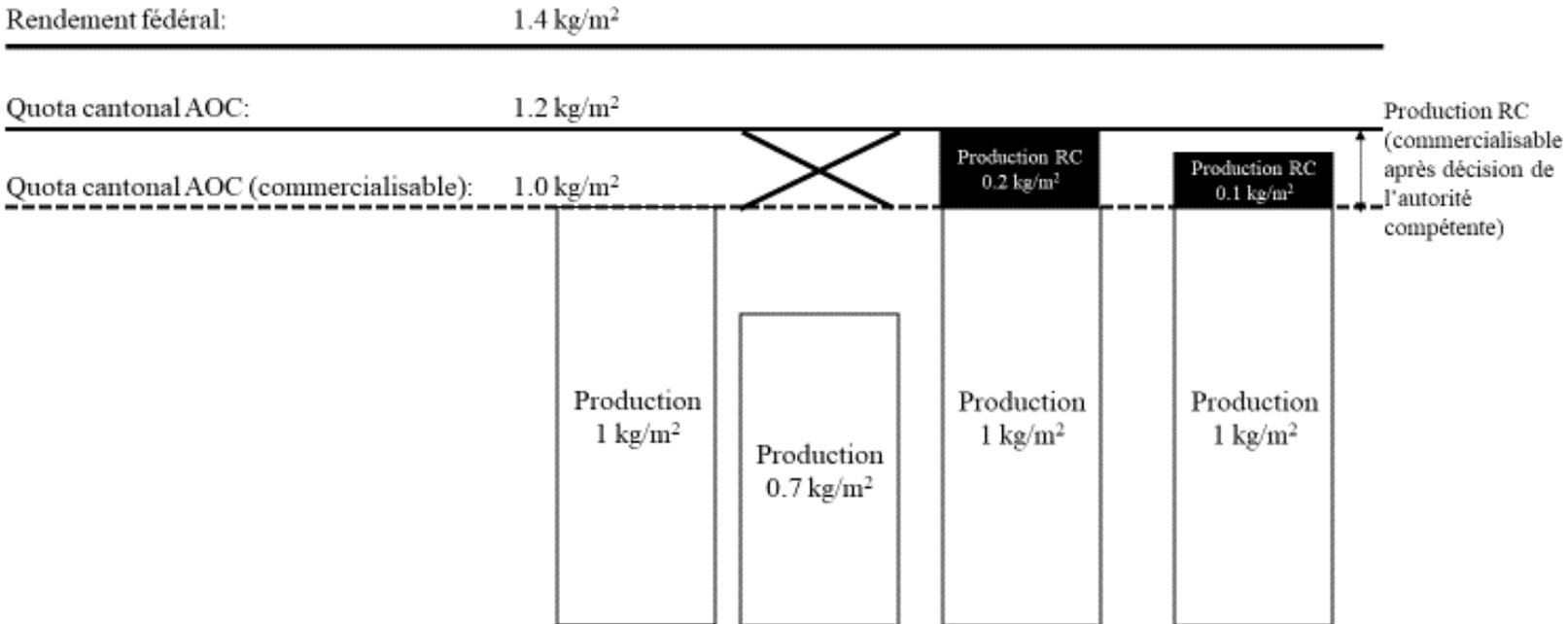
Optimiser la commercialisation des vins suisses?

- Offre
 - Lisser la mise sur le marché de vin suisse
 - Adapter l'offre aux attentes des consommateurs
 - Type de vin (couleur, cépage, vinification, etc.)
 - Segmentation des prix
 - ...
- Demande
 - Stratégie de promotion par canal de distribution
 - Campagnes de notoriété
 - Développement de marques
 - ...

Comment lisser la mise sur le marché de vin suisse?

- L'exemple de l'introduction d'une Réserve climatique:
 - Possibilité de récolter une quantité de raisin supplémentaire, à l'intérieur du quota cantonal AOC
 - Commercialisation de cette quantité en vin est retardée jusqu'à la décision de libération de la part de l'autorité compétente (par ex: interprofession)

Quotas AOC cantonal: commercialisable et en réserve



Constitution Réserve climatique (RC)

- Décision de l'autorité compétente sur le quota cantonal AOC:
 - Une partie commercialisable (situation actuelle)
 - Une partie en réserve
- Constitution volontaire si le quota AOC (immédiatement commercialisable) est rempli à 100%

Libération Réserve climatique (RC)

- Décision de l'autorité compétente qui:
- Libère tout ou une partie de la Réserve climatique

Donc la Réserve climatique devient du stock commercialisable

Fonctionnement RC (I)

- Quota AOC « immédiatement commercialisable » fixé selon les besoins du marché
- Quota AOC « réserve » partie supplémentaire à l'intérieur du quota AOC cantonal
- Stock roulant:
 - Chaque année une quantité égale du nouveau millésime peut remplacer l'ancien millésime stocké comme Réserve.
 - Le nouveau millésime est ainsi bloqué et une quantité égale de la Réserve devient commercialisable.

Fonctionnement RC (II)

- Les règles actuelles de coupage/assemblage restent applicables (le vin libéré est de l'AOC)
- La responsabilité (stockage) de la Réserve incombe au 1^{er} encaveur (non-transmissible)
- La Réserve peut être contenue dans une cuve contenant de l'AOC immédiatement commercialisable (en respectant le coupage millésime de 15% au maximum)
- Le contrôle pourrait être délégué au CSCV par analogie aux contrôles actuels

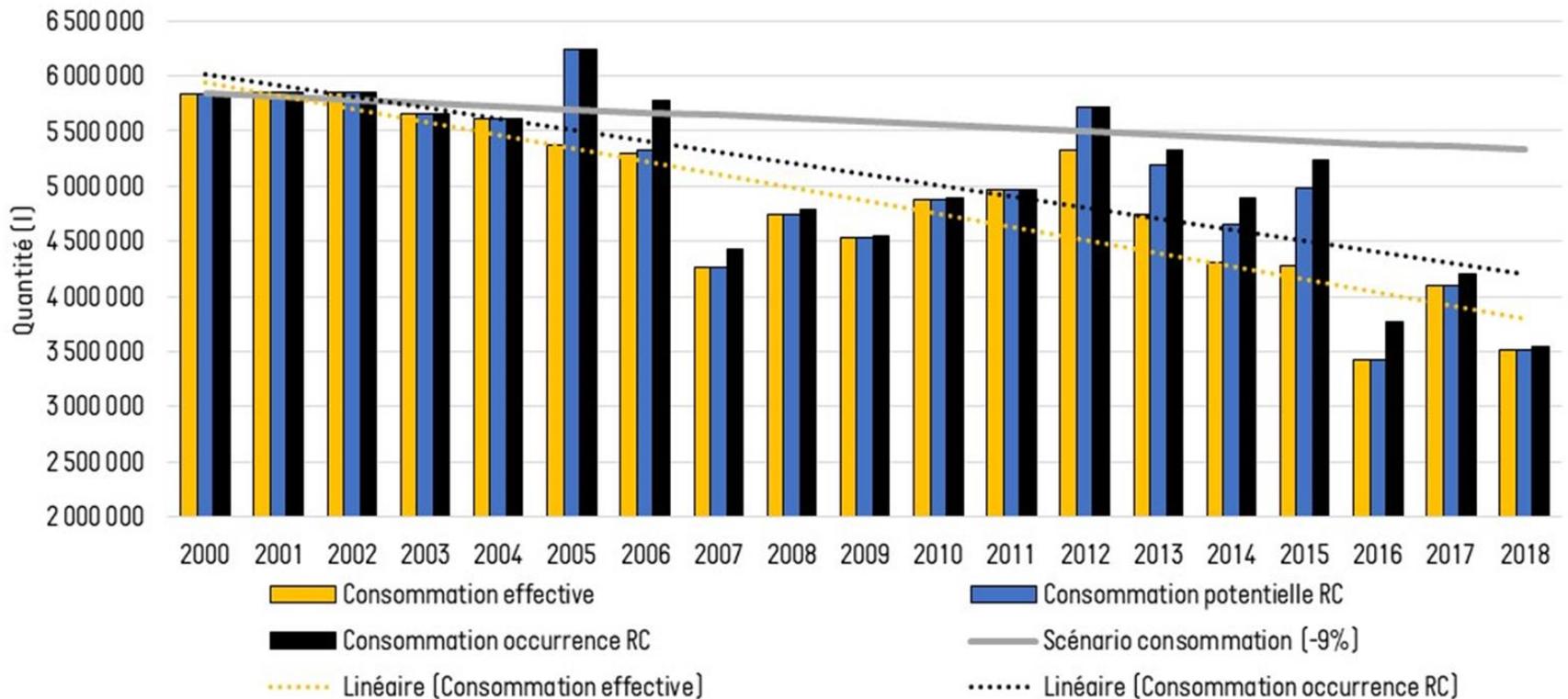


CHANGINS

haute école de
viticulture et œnologie

Conclusions simulation

- Hausse du chiffre d'affaires (CHF) (voir article Vignes et Vergers)
 - VD Chasselas (2000-2018): entre +1 et +3%



Cheminement politique

- Initiative parlementaire de la Commission d'Economie du National (février 22)
- Refus de la Commission du Conseil des Etats (janvier 23)
- Possibilité pour la Commission du National de soumettre l'initiative en plenum
- But:
 - Inciter le Conseil fédéral à ancrer le principe de la Réserve climatique dans la révision partielle de la Loi sur l'agriculture
 - Permettre aux cantons de contraindre les encaveurs à retarder la commercialisation d'une partie de la récolte qui a été produite à cet effet
 - Les cantons pourraient déléguer la gestion aux interprofessions et le contrôle au CSCV (sur la base du système AOC actuel)

Exemple France 2022

- AOP Bordeaux et Bordeaux Supérieur
 - Réserve de 10 hl/ha (0.1 l/m²)
- Bourgogne
 - Dépassement du plafond de production de 7% ou 5 hl/ha mis en réserve
- Champagne
 - Augmentation des quantités en réserve +0.1 kg/m²
- AOP Alsace
 - Principe accepté par la production et le négoce
- IGP Pays d'Oc et Méditerranée
 - Système à l'étude

Plus d'informations

- Mondoux, A., Christinet B., Fenal R. et Viret, O. (2021). « La Réserve climatique : un outil pour optimiser la commercialisation du vin », *Revue Suisse du viticulture, arboriculture, horticulture*, 53(6): 294-301.
- Argumentaire en faveur d'une Réserve climatique (2022)
- Mandat avec le Canton de Vaud et l'Interprofession des vins valaisans (2021)

Viticulture

La Réserve climatique: un outil pour optimiser la commercialisation du vin?

Alexandre MONDOUX¹, Bastien CHRISTINET¹, Roxane FENAL¹ et Olivier VIRET²

¹ CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie, route de Daullier 50, 1260 Nyon

² Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, avenue de Marcellin 29, 1110 Morges

Renseignements: Alexandre Mondoux, +41 22 363 40 23, e-mail: alexandre.mondoux@changins.ch, www.changins.ch



© Carole Perrot, Agroscope

annuel. Ces volumes sont commercialisables sous l'appellation d'origine protégée sur décision de l'interprofession (en fonction du marché ou d'une demande individuelle d'une exploitation). L'objectif de la Réserve interprofessionnelle est d'améliorer et de stabiliser le marché commun du vin en lisant les volumes commercialisés afin d'éviter de trop grandes variations (INAO, 2018). Cette démarche a également pour but de lisser les prix et de disposer de quantités suffisantes à mettre en marché lors de faibles récoltes (Mondoux et al., 2021a).

En Suisse, les chocs climatiques (fig. 1) qui affectent le vignoble sont de plus en plus récurrents. Pour le canton de Vaud, il est possible de citer la grêle (2013), la sécheresse (2015), le gel (2017) ou les problèmes phytosanitaires (drosophile en 2014 ou mildiou en 2016 et 2021). La vendange 2021 n'est pas épargnée par ces épisodes (gel, mildiou et grêle). Les quotas viticoles, introduits initialement pour des raisons de qualité du raisin, sont fixés au niveau des cantons avec un rendement maximum fédéral pour les vins blancs AOC (appellation d'origine contrôlée) en Suisse romande (1,4kg/m²). En effet, l'instrument des quotas possède une influence uniquement sur la production. Cette influence est relative, puisque les taux d'atteintes des quotas pour le Chasselas dans le canton de Vaud va-



Rédaction:
CHANGINS - CHV
Route de Daullier 50
1260 Nyon
www.changins.ch
+41 22 363 40 23

Édition et tirage:
Interprofession des Vins Valaisans (I.V.V.)
1000 Sion
www.valais.ch
+41 27 342 40 00



Rédaction:
CHANGINS - CHV
Route de Daullier 50
1260 Nyon
www.changins.ch
+41 22 363 40 23

Édition et tirage:
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (D.G.A.V.)
Avenue de Marcellin 29
1110 Morges
www.vaud.ch

L'optimisation de la commercialisation du vin suisse

- Passe par des volumes et prix stables (offre)
- Pour planifier sur la durée des actions de promotion
- Sensibiliser les consommateurs sur les vins suisses

Une équipe à votre service

Professeur associé HES en économie et gestion et responsable OSMV:
Alexandre Mondoux

Adjoint scientifique HES en économie et gestion:
Bastien Christinet

Collaboratrice spécialisée en économie viticole:
Roxane Fenal

- Téléphone: 022 363 40 50
- E-mail : osmv@changins.ch
- Site internet: <https://www.changins.ch/prestations/osmv/>